

Recrutement des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dans les

La fonction d'accompagnement d'élèves en situation de handicap vous intéresse. Vous pouvez postuler pour devenir auxiliaire de vie scolaire (AVS) (Accompagnant des élèves en situation de handicap : AESH).

Le contrat

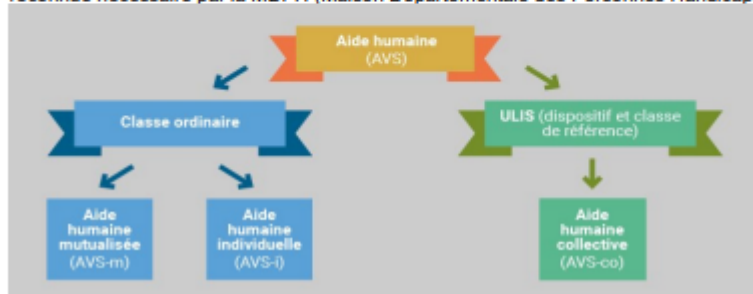
Il s'agit d'un contrat de droit public de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2019, renouvelable 1 fois. Au terme des 6 ans, l'AVS se voit proposer un contrat à durée indéterminée sous réserve de ses états de service.

Les missions



Il faut en distinguer trois types d'accompagnement :

- **les AESH ayant une fonction collective (AESH-Co)** : aide à une équipe d'école ou d'établissement, intégrant plusieurs jeunes handicapés dans le cadre d'un dispositif collectif tel qu'une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS).
- **les AESH ayant une fonction individuelle (AESH-I)** : aide à l'accueil et à l'inclusion individualisés d'élèves handicapés pour lesquels cette aide a été reconnue nécessaire par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- **les AESH ayant une fonction d'aide mutualisée (AESH-M)** : réponse aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue, aide à plusieurs élèves handicapés simultanément, à destination d'élèves handicapés pour lesquels cette aide a été reconnue nécessaire par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



Les conditions

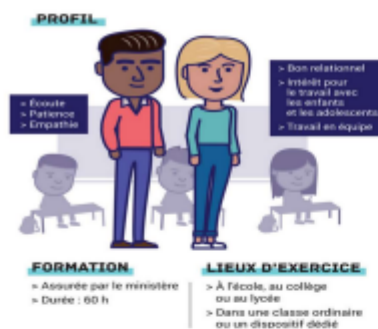
Pour être recruté en AESH, vous devez justifier

- les candidats titulaires d'un diplôme profes
- les candidats justifiant d'une expérience p
- l'accompagnement des personnes en situ
- des étudiants en situation de handicap ;
- les candidats justifiant d'un titre ou diplôm
- d'une qualification reconnue au moins équ

et remplir les conditions générales de recrutement

- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un casier judiciaire vierge ou po
- Se trouver en position régulière au regard
- Posséder les conditions d'aptitudes physi

Le profil



Vous pouvez nous déposer un dossier de candid justificatives éventuelles) sur **Acoumpagna** (lien

Avec le lien suivant quand on clique dessus : <http://des-accompagnants-des-élèves-situation-handicap>

Et vous pouvez aussi faire acte de candidature vi agents temporaires de l'Éducation nationale) du r

Après un entretien de recrutement, des commi les besoins à couvrir sont permanents. La commi donc votre employeur. Vous voulez avoir plus d' **6-2019** relative au cadre de gestion des personne situation de handicap (AESH).

*Les personnels accompagnants assurent des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Ainsi, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui dans la mesure du possible

Objectifs et finalités

L'objectif est de favoriser l'école inclusive. Dans ce contexte, il est apparu une problématique de recrutement et d'attractivité des accompagnements des élèves en situation de handicap (AESH).

Mise en place d'une procédure spécifique de recrutement à destination des AESH.